

Élection des présidents de chambres à trois juges

(2008/C 301/02)

Réunis le 23 septembre 2008, les juges de la Cour de justice ont élu, en vertu de l'article 10, paragraphe 1, deuxième alinéa, du règlement de procédure, MM. Ilešič, Bonichot, Ó Caoimh et von Danwitz comme présidents respectivement des cinquième, sixième, septième et huitième chambres siégeant à trois juges, pour une période d'un an allant du 7 octobre 2008 au 6 octobre 2009.

Affectation des juges aux chambres à trois juges

(2008/C 301/03)

La Cour a, lors de sa réunion du 30 septembre 2008, décidé d'affecter les juges aux chambres de la manière suivante:

Cinquième chambre

M. Ilešič, président de chambre

M. Tizzano, M. Borg Barthet, M. Levits, M. Kasel, juges

Sixième chambre

M. Bonichot, président de chambre

M. Schiemann, M. Makarczyk, M. Kūris, M. Bay Larsen, M^{me} Toader, juges

Septième chambre

M. Ó Caoimh, président de chambre

M. Cunha Rodrigues, M. Klučka, M. Lõhmus, M^{me} Lindh, M. Arabadjiev, juges

Huitième chambre

M. von Danwitz, président de chambre

M^{me} Silva de Lapuerta, M. Juhász, M. Arestis, M. Malenovský, juges
